Nations Unies S/2011/431



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 juillet 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 juillet 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 307 (1971) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a décidé que le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) devrait surveiller la ligne de cessez-le-feu au Jammu-et-Cachemire. Les pays qui actuellement fournissent les observateurs sont : le Chili, la Croatie, la Finlande, l'Italie, les Philippines, la République de Corée, la Suède et l'Uruguay.

Le Secrétariat a été informé par le Gouvernement italien, au début du mois de mars 2011, que celui-ci avait l'intention de réduire sa participation en termes d'observateurs militaires à compter du deuxième trimestre de 2011. Ayant achevé les consultations nécessaires, je propose d'ajouter la Thaïlande à la liste des pays qui fournissent des observateurs à l'UNMOGYP.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

11-41906 (F) 180711 180711



